

temps." Cela ne pouvait arriver, je pense, que dans un pays comme la Grande-Bretagne où l'on respecte et met en pratique les principes dont nous avons parlé depuis deux ou trois jours.

Pour en revenir à l'histoire canadienne, je ne crois pas qu'on ait jusqu'ici mentionné les noms de personnes qui se sont récemment illustrées chez nous pour avoir fermement défendu les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Chacun, j'en suis sûr, voudrait citer le nom de feu J.S. Woodsworth qui a joué un très beau rôle en ce domaine. Notons, en particulier, la lutte qu'il a menée contre l'article 98 du Code criminel avant et après la grève de Winnipeg. Cet homme est allé en prison parce qu'il croyait dans les droits de l'homme. Puis parlons de William Irvine qui a fait partie de cette Chambre pendant de nombreuses années. C'est un homme encore actif. Si je ne me trompe, il voyage en ce moment en pays étrangers afin d'étendre ses connaissances des affaires internationales. Je pourrais aussi citer le père du député actuel de Vancouver-Est, M. Ernest Winch, qui a passé toute sa vie à défendre les principes dont nous parlons cet après-midi.

Nous sommes tous au courant de la position de M. M. J. Coldwell et de sa lutte des toutes dernières années surtout pour les principes dont il est aujourd'hui question. Je veux aussi rendre hommage au Sénat, car j'aime à reconnaître le mérite là où il se trouve. J'ai été heureux de constater, l'an dernier, que le Sénat s'était fermement opposé aux représentants des compagnies d'électricité privées de la Colombie-Britannique qui ont exhorté le comité sénatorial à recommander une modification à une loi adoptée par le Parlement. La loi en cause prescrivait, dans l'un de ces articles, que l'imposition frappant l'exportation de l'électricité devait être régie par la loi et non par décret du conseil. Ces entreprises privées ont paru devant le comité du Sénat et l'ont exhorté à modifier cette méthode afin que la taxe d'exportation de l'électricité puisse être déterminée par décret du conseil, ce qui leur aurait permis de venir négocier, avec n'importe quel gouvernement, à propos des taxes qu'elles paieraient. En lisant le compte rendu des délibérations du Sénat, j'ai constaté, avec un vif plaisir, que les membres des deux partis avaient fait cause commune pour repousser la proposition des sociétés d'électricité privées de la Colombie-Britannique.

Pour ma part, je me suis toujours intéressé à ces questions. Enfant, je me rappelle que lorsque les mineurs des Kootenays faisaient la grève, ils avaient recours aux services de deux mineurs du Cap-Breton parlant la langue

gaélique pour transmettre les messages téléphoniques indispensables entre Silverton et Sandon, deux petites localités minières de la région. Ainsi, les propriétaires des mines en grève ne pouvaient suivre la conversation des représentants syndicaux. On a rapporté à feu M. Bowser, qui était alors procureur général, que des éléments étrangers subversifs dirigeaient la grève et que M. Bowser allait se servir de la milice pour y mettre fin. De toute façon, l'oncle du secrétaire d'État actuel aux Affaires extérieures (M. Green), qui était alors commissaire des travaux en Colombie-Britannique, s'est rendu directement à Victoria et a parlé en faveur de ces mineurs. Il a précisé qu'il n'y avait aucun élément subversif ou étranger lié à cette grève, mais que ces hommes ne faisaient qu'exercer leurs droits démocratiques. Par conséquent, il a persuadé le gouvernement de ne pas faire intervenir la troupe. Si je mentionne ceci, c'est que le monsieur en question était un conservateur bien connu.

Pour ma part, je connais deux libéraux éminents qui ont déjà insisté sur le droit qu'avait un socialiste de parler dans une petite localité où le *board of trade* de l'endroit avait pris des dispositions pour le faire jeter dans le lac une fois qu'il arriverait au port en bateau.

Il y en a plusieurs autres dans tous les partis, bien que peut-être en minorité, qui, instinctivement, feront ce genre de chose et défendront les principes que nous sommes en train de discuter. Tous ces gens, qu'ils soient socialistes, libéraux ou conservateurs, étaient mus par une force élémentaire, c'est-à-dire un état d'esprit qui découle de la connaissance des principes de l'honnêteté, et de la conviction. Les hommes de cette trempe ne se fiaient pas à une machine à multicopier ou à des agences de publicité pour répandre leurs vues et leurs idées dans la collectivité, et influencer les autres. Le premier ministre (M. Diefenbaker),—et je lui en concède tout le mérite,—a fait depuis environ 1942, sauf erreur, publiquement preuve de son intérêt pour la question dans ses discours à la Chambre, dans les résolutions qu'il y a proposées, par ses propos à l'extérieur.

Quand le premier ministre a proposé la deuxième lecture du bill, tout était bien monté. C'était la fête de la Confédération. Il y avait le prestige et l'éclat de la cérémonie de la soirée précédente et la perspective de celle qui devait avoir lieu dans l'après-midi. Les tribunes remplies à craquer montraient à quel point le public s'intéressait à la question. Nous avons tous suivi le discours du premier ministre d'une oreille très attentive.

M. Brunsden: Les gens des tribunes aussi!